

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA VIDANGE DU BARRAGE DU CÉBRON

Communes de SAINT-LOUP-LAMAIÉ, GOURGÉ, LAGEON et LOUIN

En application de l'arrêté préfectoral du 25 février 2016, il sera procédé du 21 mars 2016 au 22 avril 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes de SAINT-LOUP-LAMAIÉ, GOURGÉ, LAGEON et LOUIN, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, de la vidange du plan d'eau issu du barrage du Cébron pour revue de sûreté.

Le dossier de demande de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux du Cébron est constitué conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de SAINT-LOUP-LAMAIÉ, GOURGÉ, LAGEON et LOUIN, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-LOUP-LAMAIÉ, 1 Place du Docteur Bouchet (79 600 – SAINT-LOUP-LAMAIÉ), siège principal de l'enquête, et par voie électronique en indiquant précisément en objet « *Vidange du barrage du Cébron* » à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Christian LAMBERTIN, ingénieur en Aménagement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Lundi 21 mars 2016 en mairie de SAINT-LOUP-LAMAIÉ de 14 heures à 17 heures
- Mardi 29 mars 2016 en mairie de GOURGÉ de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 6 avril 2016 en mairie de LAGEON de 9 heures à 12 heures
- Mardi 19 avril 2016 en mairie de LOUIN de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 22 avril 2016 en mairie de SAINT-LOUP-LAMAIÉ de 14 heures à 17 heures

En cas d'empêchement de M. Christian LAMBERTIN, M. Gilles RABAULT, retraité de la fonction publique d'Etat, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes ou pendant la durée de celles-ci.

Le présent avis sera publié sur le site Internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>).

A l'issue du délai de trente jours prévu par l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 25 février 2016 susmentionné, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de SAINT-LOUP-LAMAIÉ, GOURGÉ, LAGEON et LOUIN pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'au bureau de l'environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (☎ 05.49.08.69.51). Ils seront également publiés sur le site Internet de la Préfecture précitée.

La décision d'autorisation ou de refus, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux du Cébron, 64 rue de la Boule d'Or 79 000 – NIORT (tél. : 05 49 24 23 28).